



VILLEJUIF
Tout cède à notre union

COMMUNE DE VILLEJUIF

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTE DU MAIRE

OBJET Numérotation des parcelles traversantes situées à Villejuif (Val-de-Marne) :
RUE DANIEL FÉRY & RUE HENRI LUISETTE.

LE MAIRE DE VILLEJUIF,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le plan annexé ;

CONSIDÉRANT que les parcelles traversantes situées rue Daniel Féry mais également rue Henri Luisette ne bénéficient pas sur la rue Henri Luisette d'une numérotation de voirie bien que des accès aient été créés ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de remédier à cet état de fait ;

CONSIDÉRANT la numérotation déjà existante ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Les propriétés traversantes situées rues Daniel Féry et Henri Luisette à Villejuif (Val-de-Marne), porteront les numéros de voirie suivants :

BE numéro 112	52, RUE DANIEL FÉRY	&	35 RUE HENRI LUISETTE
BE numéro 46	54, RUE DANIEL FÉRY	&	37 RUE HENRI LUISETTE
BE numéro 45	56, RUE DANIEL FÉRY	&	39 RUE HENRI LUISETTE
BE numéro 44	58, RUE DANIEL FÉRY	&	41 RUE HENRI LUISETTE
BE numéro 43	60, RUE DANIEL FÉRY	&	43 RUE HENRI LUISETTE
BE numéro 42	62, RUE DANIEL FÉRY	&	45 RUE HENRI LUISETTE

ARTICLE 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction générale des finances Publiques du Val-de-Marne
- ♦ Trésorerie municipale de Cachan
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ Veolia Environnement
- ♦ France Télécom
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Gendarmerie nationale de Chevilly-Larue
- ♦ Commissariat du Kremlin-Bicêtre
- ♦ Commissariat de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Madame la Préfète du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **12 FEV. 2025**

Pierre GARZON

Maire

Conseiller départemental du Val-de-Marne

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves Cosnier
94807 Villejuif Cedex
Tél : 01 45 59 20 00



Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le : plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts fonciers et le
Service Départemental des Impôts

ID : 094-219400769-20250212-AR_154_2025-AR

Département :
VAL DE MARNE

Commune :
VILLEJUIF

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Section : BE
Feuille : 000 BE 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 05/02/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en prc
©2022 Direction Gé
Publiques

Fonciers
CADASTRE Centre des Finances
Publiques 94037
94037 CRETEIL CEDEX
tél. 01 43 99 36 36 -fax
sdif.creteil@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

OBJET Numérotation des parcelles traversantes situées à Villejuif (Val-de-Marne) :
RUE DANIEL FÉRY & RUE HENRI LUISETTE.

